



GUIDE DE L'ARTISAN 2022

Le présent document contient des renseignements essentiels pour ceux et celles qui désirent poser leur candidature pour un kiosque au Marché de Noël de Laval, édition 2022. L'édition 2021 a attiré plus de 35 000 visiteurs durant les deux weekends.

Le Marché de Noël se déroulera au Centre de la nature de Laval, dans la plaine de jeux. Tout au long des deux weekends, les visiteurs pourront découvrir vos produits tout en profitant d'une superbe programmation offerte gratuitement si les directives de la santé publique le permettent à cette période.

DATES ET HEURES D'OUVERTURE DU MARCHÉ DE NOËL DE LAVAL - 2022

Premier weekend	
Vendredi, 2 décembre	12h à 20h
Samedi, 3 décembre	10h à 20h
Dimanche, 4 décembre	10h à 16h

Deuxième weekend	
Vendredi, 9 décembre	12h à 20h
Samedi, 10 décembre	10h à 20h
Dimanche, 11 décembre	10h à 16h

CRITÈRES DE SÉLECTION

La qualité et la diversité des produits offerts au Marché de Noël s'avèrent essentielles pour la Ville de Laval, car elles contribuent à créer l'ambiance recherchée.

- Artisans locaux.
- Diversité / originalité – Le comité organisateur voit à ce que le Marché de Noël offre la plus grande variété possible de produits. Le nombre d'artisans par catégorie sera donc limité.
- Fourchette de prix – Le comité organisateur préconise une vaste fourchette de prix afin de convenir à tous les budgets.
- Photos des produits – Pour aider le comité organisateur à évaluer les candidatures des artisans, il est demandé d'inclure des photos de vos produits avec le formulaire d'inscription.

HABITATIONS





Centre de la nature

marchedenoel.laval.ca

Le Marché de Noël de Laval vous offre deux choix d'habitation :

Habitation	Dimension
Maisonnette avec chauffage	9'3" X 7'1"
Conteneur avec chauffage	8' X 10'

La Ville de Laval fournit :

- Une table 6' X 2' 6"
- Deux chaises
- Une sortie électrique de 15 ampères (si nécessaire, selon les besoins spécifiés dans le formulaire d'inscription)
- Un présentoir en bois, noir et troué – largeur de 4' et hauteur de 8' (deux panneaux ouvrables) - Possibilité d'affichage de produits sur le présentoir

Les artisans pourront aussi utiliser leur propre mobilier pour compléter leur présentation, à condition que ce mobilier puisse être inséré dans le périmètre prévu.

BESOINS ÉLECTRIQUES

L'approvisionnement en électricité est de 15 ampères par kiosque. Il est possible d'ajouter une 2^e sortie de 15 ampères, avec justification dans le formulaire d'inscription.

FRAIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'artisan qui souhaite participer au Marché de Noël de Laval devra s'engager à être présent pour la durée de l'événement choisi. Il devra également avoir l'inventaire nécessaire pour répondre aux demandes des visiteurs.

Frais d'inscription :

	Fin de semaine 2-3-4 décembre	Fin de semaine 9-10-11 décembre
Maisonnette avec chauffage 9'3" X 7'1"	330.00\$	330.00\$
Conteneur avec chauffage 8'X10'	275.00\$	275.00\$

Le formulaire d'inscription doit être reçu **au plus tard le 25 avril 2022**.

N'envoyez pas le paiement avec votre formulaire d'inscription. Vous devez attendre une confirmation avant de procéder au paiement. Une lettre vous sera envoyée avec les directives.

Les artisans dont la demande sera acceptée recevront la confirmation dans la semaine du 30 mai 2022. Les informations sur les méthodes de paiement suivront avec la lettre de confirmation.



Votre dossier d'inscription devra comporter les documents suivants :

- Formulaire d'inscription
- Description des produits
- Liste de prix
- Photos des produits

* Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Veillez faire parvenir votre dossier d'inscription :

- Par courriel : centrenature@laval.ca

RÈGLEMENTS DU MARCHÉ DE NOËL DE LAVAL 2022

1. Le Marché de Noël de Laval est réservé aux artisans, producteurs, artistes indépendants et commerçants qui souhaitent proposer des œuvres, articles, produits neufs ou alimentaires, garantissant la qualité du marché. Sont privilégiés les objets, créations ou produits s'intégrant parfaitement à l'esprit de Noël, par leur originalité ou leur qualité.
2. Le comité organisateur reçoit les demandes et statue sur les admissions, sans être tenu de motiver ses décisions.
3. Le Marché de Noël de Laval est un événement à caractère artisanal, artistique et culinaire. Toutes ventes autres que les produits présentés dans la demande d'inscription seront interdits.
4. Date et heures d'ouverture du Marché de Noël de Laval

Premier weekend	
Vendredi, 2 décembre	12h à 20h
Samedi, 3 décembre	10h à 20h
Dimanche, 4 décembre	10h à 16h

Deuxième weekend	
Vendredi, 9 décembre	12h à 20h
Samedi, 10 décembre	10h à 20h
Dimanche, 11 décembre	10h à 16h

Montage

Jeudi 1er décembre 2021, entre 13 h et 19 h et vendredi, 2 décembre entre 8h et 11h

Jeudi 8 décembre 2021, entre 13 h et 19 h et vendredi, 9 décembre entre 8h et 11h

*Tous les kiosques doivent être prêts pour 12h les vendredis 2 et 9 décembre 2022.



5. Le fait d'être admis à participer au Marché de Noël de Laval entraîne l'obligation d'occuper le kiosque en permanence et de laisser celui-ci installé jusqu'à la clôture de l'événement. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.
6. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements : seuls les organisateurs sont habilités à le faire, si nécessaire.
7. La tenue des kiosques doit être irréprochable. Les nappes ainsi que la décoration des kiosques sont fournies par les artisans et sont sous leur responsabilité. Elles doivent avoir comme thème Noël.
8. Toute publicité visuelle lumineuse ou sonore est interdite. Les emballages et les objets ne servant pas à la présentation des kiosques doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs.
9. Les artisans ne sont pas autorisés à laisser leur marchandise autour du lieu d'exposition.
10. Les objets, articles ou produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des vols, pertes, bris ou autres détériorations et déclinent toute responsabilité.
11. La Ville de Laval n'est pas responsable, ni des produits ni des services. Sa responsabilité est de fournir une place adéquate aux artisans.
12. Dû au problème d'allergie grandissant, il est obligatoire d'inscrire la liste des ingrédients sur chacun de vos produits. De plus, si vous avez des produits en dégustation, vous devez mettre à la vue des clients un carton mentionnant la présence possible d'allergène (exemple : peut contenir des noix, arachides, etc.).
13. Il est de la responsabilité de l'artisan d'être en règle avec le MAPAQ.